

COMMUNE DELEGUÉE DE VALEZAN
COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL
Mercredi 21 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt et un du mois de février à 20 heures, le Conseil Communal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre GONTHIER maire délégué,

Présents GENSAC Véronique, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BERTRAND Chantal,
USANNAZ Bernard, MORIN Sébastien,
Excusé CLEYRAT Christian,
Secrétaire GENSAC Véronique

URBANISME :

- Déclaration préalable : Jean Martin SCHNEIDER : Nettoyage d'une ruine, édification d'une clôture et remblaiement d'une fosse à purin.
- Permis de construire : SCI LA DAME DE SAVOIE : réhabilitation des combles d'une maison de village.

Les élus ont émis un avis favorable aux dossiers ci-dessus.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC AUBERGE

Pierre Gonthier annonce que la DSP de l'auberge se termine fin septembre et que les élus ont travaillé sur le nouveau dossier de consultation. Pour être en harmonisation avec tous les dossiers de DSP au sein de la commune de La Plagne Tarentaise, quelques petites modifications ont été apportées à celui de l'auberge.

Planning Consultation DSP Auberge de Valezan (DSP)

Vendredi 23 mars au plus tard : mise en ligne du dossier de consultation

Lundi : 23 avril retour des offres

Semaine 17 : ouverture des plis par la Commission DSP et choix des candidats admis à la négociation

Fin avril + mois de mai : phase de négociation

Fin mai choix du candidat par la Commission DSP

Semaine 24 envoi rapport de la Commission DSP à tous les élus de La Plagne Tarentaise

2 juillet : Approbation du délégataire et du contrat par le Conseil municipal

Semaine 27 : Envoi de la délibération au Contrôle de Légalité

Semaine 28 : Notification du contrat au candidat retenu

COMMISSIONS

Tourisme : Bernard Hanrard annonce que 2 arrêtés ont été pris sur les communes déléguées de Valezan et de la Côte d'Aime pour des raisons de sécurité :

- un arrêté global pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur ces communes.
- un arrêté pour la pratique de la luge en période hivernale sur la zone de loisirs de La Côte d'Aime.

Des circuits de VAE (Vélo Assistance Electrique) ont été tracés et balisés sur le versant du soleil. Pierre GONTHIER précise qu'un budget a été alloué pour développer et agencer cette nouvelle activité.

Culturel : Bernard HANRARD ajoute que des devis ont été demandés concernant la rénovation de la chapelle St Etienne à Montméry.

Urbanisme : Guy Pellicier relate la réunion d'urbanisme en énumérant les futurs travaux de la Société d'Aménagement de la Plagne sur le domaine skiable (télésiège, canons à neige...) de la commune de La Plagne Tarentaise.

Ressources humaines : Pierre Gonthier fait un retour sur l'étude en cours sur le projet d'harmonisation des salaires au sein de la commune de La Plagne Tarentaise. AGATE (cabinet de consultation) a proposé 3 simulations non retenues par la collectivité. Le service Ressources Humaines de La Plagne Tarentaise va étudier le dossier prochainement.

QUESTIONS DIVERSES :

PLU : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Valezan a été approuvé par délibération en date du 12 mars 2018 et déposé au contrôle de la légalité à Chambéry le 21 mars 2018.

L'appartement duplex T4 au-dessus de la mairie sera disponible à compter de mi-juin.

<p>Prochain conseil municipal à Macôt le lundi 9 avril 2018 à 19 heures Prochain conseil communal à Valezan le mercredi 25 avril 2018 à 20 heures</p>

Le Maire délégué,
P. GONTHIER

La secrétaire,
V.GENSAC